

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 92

Artikel: Pour les femmes d'Arménie

Autor: Pfeiffer-Monnerat, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est du même fâcheux esprit de décider sans le concours efficace des principales intéressées les questions qui les concernent que s'est inspirée également une des « Recommandations » adoptées par la Conférence et qui seront soumises à l'approbation des Etats : celle qui propose l'exclusion des femmes des industries employant du plomb, et leur admission à des conditions très sévères aux industries employant des composés de plomb ? Pourquoi donner de la sorte tout le poids d'une législation internationale à la déplorable, et disons le mot, égoïste, exclusion des femmes de la typographie par les syndicats de la profession, et cela juste au moment où cette exclusion a été battue en brèche en France par le Congrès de Nancy ?¹

Les cinq autres conventions adoptées à Washington concernent : a) la durée du travail dans l'industrie, qui a été fixée à 8 h. par jour dans une semaine de 48 h. avec certaines exceptions pour les pays d'Orient ; b) l'âge d'admission des enfants dans les fabriques : soit 14 ans, c) l'interdiction du travail de nuit aux jeunes gens de moins de 18 ans ; d) la question du chômage ; e) le travail des femmes enceintes. La Conférence a fixé à six semaines le repos obligatoire de la mère après la naissance de l'enfant ; auparavant, elle a le droit, sur certificat médical, de quitter le travail pendant six semaines sans risquer de perdre sa place. Cette disposition s'étend également aux femmes employées de commerce, et à toute mère, mariée ou non. Enfin la question des « primes d'allaitement » et de l'assurance maternelle fut beaucoup discutée, certains pays comme le Siam, la Chine ou l'Inde se la posant pour la première fois !

Tout ceci alors est évidemment fort bien, mais ne rachète en rien les graves fautes que nous signalons plus haut. C'est pourquoi il faut que nos Associations féministes veillent à la composition comme aux décisions des Conférences internationales du Travail qui, faisant suite à celle de Washington, se réuniront régulièrement une fois l'an. C'est là un programme dont l'importance ne peut échapper aux défenseurs des droits de la femme dans tous les domaines.

J. GUEYBAUD.

N. D. L. R. — Disons ici que la loi fédérale sur les fabriques, entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 1920 contient une menace tout aussi sérieuse pour le droit au travail des femmes. L'art. 65, § 2, est en effet rédigé ainsi : « Le Conseil Fédéral désigne les branches de fabrication et les travaux auxquels il est interdit d'employer des femmes. »

Pour les femmes d'Arménie

A l'heure où les dépêches d'Alexandrie signalent de nouveau le massacre de 20,000 Arméniens, et où s'élève vers l'Europe un dernier cri d'agonie et de supplication, il faut lire les *Mémoires* de M^{me} Capdanian¹.

Plus poignantes que les documents officiels puisqu'elles ont été vécues, ces pages dressent devant notre conscience un formidable réquisitoire. « Toute joie est désormais interdite à la nation arménienne ! » s'écrit M^{me} Capdanian, et ces mots résonnent d'un bout à l'autre du livre, comme un cruel leitmotiv.

Femme d'un instituteur, mère de deux enfants et enceinte d'un troisième, la malheureuse héroïne, séparée de sa famille, est acheminée à travers l'Anatolie, avec un convoi des grandes déportations de 1915, prétextées par le refus des Arméniens de se convertir à l'islamisme.

Ce que fut ce voyage de plusieurs mois est un calvaire que

l'imagination européenne a peine à réaliser. Mais M^{me} Capdanian fait preuve d'une indomptable vaillance. Elle et ses infortunées compagnes, pillées, rançonnées, dépouillées, violées, par les Turcs et les Kurdes, doivent subir les pires traitements et les spectacles les plus révoltants. Mais elles sont dignes de leurs maris et de leurs frères abattus à la hache, noyés en masse, ou suppliciés de mille manières.

Et la fierté héréditaire ne désarme pas un seul instant ; « La justice est la seule chose que nous demandons au monde civilisé ! »

L'odyssée tragique de M^{me} Capdanian se termine à Alep, où elle accouche d'un fils, chez un vieil oncle miraculeusement retrouvé. Elle essaie alors de gagner sa vie, « en passant d'un « métier à l'autre, nourrice de nuit, institutrice, ouvrière, laitière. Il n'est point de besogne, si humble soit-elle, qui puisse déshonorer, tant que l'âme n'est pas asservie ! »

M^{me} Capdanian s'est fait l'éloquent porte-paroles des femmes d'Arménie. Tout commentaire paraîtrait froid et superflu, après son véhément appel.

Femmes de Suisse, femmes heureuses et privilégiées que nous sommes, ne pourrions-nous donc rien faire pour nos sœurs lointaines, pour tout un peuple qui agonise en tournant les yeux vers nous ?

H. PFEIFFER-MONNERAT.

NOTES D'ACTUALITÉ

L'intelligence de la femme

Une conférence de M^{me} G. Ferrero

Le jeudi 11 mars, le public genevois avait le privilège d'entendre M^{me} Ferrero parler de l'intelligence féminine.

Dès le début, la conférencière, qui parlait notre langue avec une aisance et une grâce parfaites, a fait prévoir à ses auditeurs qu'elle n'était pas aux côtés de celles de nos sœurs qui réclament l'égalité absolue entre les sexes. Leur intelligence étant toute différente de celle des hommes, dit-elle, les femmes ont intérêt à maintenir ces différences et à ne demander que les droits, charges ou prérogatives qui conviennent à leur état et qu'elles peuvent exercer mieux que les hommes. Tel est le point de départ et le thème de la causerie au cours de laquelle M^{me} Ferrero analyse avec pénétration et un réel esprit scientifique l'âme et les facultés féminines. Voici quelques-unes de ses affirmations : Les différences entre homme et femme sont qualitatives et non point quantitatives : l'intelligence de la femme est déterminée par la maternité. Celle-ci provoque un altruisme qui est une des nécessités de l'espèce. Cet altruisme, à son tour, provoque un état de « passionnalité » qui a toujours pour objet un être vivant. De la sorte, l'intelligence de la femme est toute portée vers la solution des problèmes concrets et des problèmes de joie et de douleur. Il suit de là que les questions abstraites ne l'intéressent pas, ou seulement par à coups ; tout le domaine du raisonnement et de la spéculation désintéressée lui est indifférent, sinon fermé. Et s'il lui arrive de se « passionner » pour une question de cet ordre, de se lancer dans des études philosophiques ou scientifiques et d'y réussir parfois d'une façon étonnante et originale, c'est sûrement parce qu'elle y est poussée, inconsciemment, le plus souvent, par une raison de sentiment, pour aider dans ses travaux un père, un mari, un frère, etc. La preuve, dit M^{me} Ferrero, c'est que la femme désire bien plus être

¹ N. D. L. R. — Cette même conférence avait été donnée la veille à Lausanne, à la salle Jean-Muret. — Nous tenons à relever ici, pour répondre aux regrets manifestés, tant par notre collaboratrice que par d'autres personnes, de ce qu'aucun leader du mouvement suffragiste n'ait assisté à Genève à la conférence de M^{me} Ferrero afin de pouvoir discuter avec elle, que cette conférence n'avait été annoncée que sous un titre beaucoup trop général pour que l'on puisse supposer qu'elle porterait sur les questions nous intéressant spécialement. A Lausanne, en revanche, elle avait été annoncée par la presse comme « conférence antisuffragiste », et plusieurs de nos amies s'y trouvaient, qui ont pris la parole pour combattre l'argumentation de M^{me} Ferrero.

¹ M^{me} B. CAPDANIAN. — *Mémoires d'une déportée arménienne*. (M. Flinikowski, éditeur, Paris).